

Rapport du Conseil d'Administration sur la
Gestion 2008

SIAME

1° / ACTIVITE ET RESULTAT :

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la SIAME :

1.1.1- Chiffre d'affaires

L'année 2008 a connu une légère augmentation du niveau de chiffre d'affaires (+0,6%) totalisant 24.236 MTND. Ce niveau était la résultante de l'effet compensé de l'augmentation des ventes locales (+15,6%) qui ont atteint 15.485 MTND et la régression des ventes à l'export (-18,2%) totalisant 8.751 MTND. A signaler à ce titre que l'amélioration du chiffre d'affaires local résulte en majeure partie de l'augmentation des ventes à la STEG soit 6.693 MTND en 2008 (+27%). En contre partie, la diminution des ventes à l'export était la résultante du recul de l'activité de la sous-traitance, qui a connu un certain fléchissement pratiquement dans tout le secteur en 2008, ainsi que la diminution du volume des ventes d'accessoires de ligne au Maroc qui est actuellement en phase de finalisation de son programme d'électrification rurale.

1.1.2- Développement

En matière de développement, l'année 2008 a été caractérisée par :

- L'essor de l'activité de comptage électronique en réalisant un chiffre d'affaires de 2.240 MTND.
- La consolidation de la nouvelle activité d'énergie solaire par le renforcement du réseau d'installateurs et l'amélioration des capacités de stockage, chose qui a permis de passer de 425 MTND en 2007 à 1 821 MTND à fin 2008
- L'homologation du compteur gaz par l'Agence Nationale de Métrologie nous permettant de participer à un appel d'offres STEG portant sur 60.000 compteurs.
- L'inclusion dans l'offre commerciale d'accessoires de ligne de nouvelles séries de pièces moyenne tension à dominante aluminium.

1.1.3- Production et marge brute

Le niveau de la production a connu une légère baisse de 778 MTND pour passer de 24 334 MTND à 23 556 MTND. Quant au taux de marge, la SIAME a enregistré une amélioration de 0,75 % pour atteindre 8 405 MTND à fin 2008 soit un taux de 35,68 %.

1.1.4- Evolution des charges

En matière d'évolution des charges, le total de l'ensemble des charges, pour l'année 2008, a connu une stabilisation à 24.143 contre 24.381 MTND en 2007, soit une variation de 238 MTND.

1.1.5- Résultat de l'exercice

L'exercice 2008 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 680 MTND

ETAT DE RESULTAT COMPARE

(Unité 1 000 D)

| Rubrique | 2008 | %Prod | 2007 | % Prod | Var° 08/07 | Var% |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 24 236 | - | 24 085 | - | 151 | 0,6% |
| Variation du stock de pdts fabriqués | -680 | - | 249 | - | -929 | - |
| + Production | 23 556 | 100% | 24 334 | 100% | -778 | -3% |
| - Consommation matières | -15.151 | 64,32% | -15 835 | 65,07% | 684 | -4% |
| = MARGE BRUTE | 8.405 | 35,68% | 8.499 | 34,93% | -94 | -1% |
| + Autres produits d'exploitation | 570 | 2,42% | 414 | 1,70% | 156 | 38% |
| - Charges d'exploitation hors cons | -7 700 | 32,69% | -7 027 | 28,88% | -673 | 10% |
| = RESULTAT D'EXPLOITATION | 1.276 | 5,42% | 1.886 | 7,75% | -610 | -32% |
| - Charges hors exploitation | -1 291 | 5,48% | -1 519 | 6,24% | 228 | -15% |
| + Produits hors exploitation | 906 | 3,85% | 1 193 | 4,90% | -287 | -24% |
| = RESULTAT AVANT IMPOTS | 890 | 3,78% | 1.560 | 6,41% | -670 | -43% |
| - Impôts sur les bénéfices | -210 | 0,89% | -160 | 0,66% | -50 | 31% |
| = RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 680 | 2,89% | 1.400 | 5,75% | -720 | -51% |

Du tableau de résultat comparé (2008/2007) découle les constatations suivantes :

- Une légère amélioration des revenus de l'ordre de 0,6% ;
- Une légère diminution de la production de l'ordre de 3% ;
- Une diminution de la consommation de l'ordre de 4% ;
- Une évolution de la marge brute de l'ordre de 0,75 % ;
- L'évolution des charges d'exploitation hors consommation de matières premières s'est élevée à un taux de 10% ;
- La diminution des charges hors exploitation de l'ordre de 15% ;
- L'ensemble des éléments qui ont précédé ont entraîné une diminution de 43% du résultat avant impôt entre les deux exercices ;
- L'exercice 2008 s'est soldé par la réalisation d'un résultat bénéficiaire de l'ordre de 680 MTND ;
- Le détail de l'ensemble des éléments de produits et de charges figure au niveau des notes aux états financiers.

1.2 L'évolution des performances au cours des cinq dernières années :

| DESIGNATION | 31.12.2008 | 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2004 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 24.236 | 24.085 | 19.895 | 18.959 | 19.467 |
| Production | 23.556 | 24.334 | 20.858 | 18.272 | 20.872 |
| Consommation matières | 15.151 | 15.835 | 12.124 | 10.312 | 12.059 |
| Marge Brute | 8.405 | 8.499 | 8.735 | 7.961 | 8.813 |
| <u>Taux de marge brute</u> | <u>35,68%</u> | <u>34,92%</u> | <u>41,87%</u> | <u>43,56%</u> | <u>42,22%</u> |
| Résultat d'Exploitation | 1.276 | 1.886 | 2.158 | 1.498 | 2.604 |
| Résultat Avant Impôt | 890 | 1.560 | 3.653 | 625 | 2.286 |
| Résultat Net (Après Impôt) | 680 | 1.400 | 3.397 | 336 | 1.801 |
| Résultat après mod compt | 680 | 1.770 | 3.397 | 336 | 1.801 |

1.3 Social :

L'effectif de la SIAME au 31 décembre 2008, s'élève à 177 agents contre 181 agents en 2007. Cet effectif est réparti comme suit :

| Catégorie | Permanents | Contractuels |
|--------------|------------|--------------|
| Cadre | 20 | 20 |
| Maîtrise | 35 | 15 |
| Exécution | 68 | 19 |
| Total | 123 | 54 |

Durant l'exercice 2008, la SIAME a procédé au recrutement de 21 agents, ainsi classés :

- 8 Cadres
- 3 Agents de maîtrise
- 10 Agents d'exécutions

Quant aux départs, il a été enregistré durant 2008, 28 départs répartis comme suit :

- 6 cadres
- 5 Agents de maîtrise
- 17 Agents d'exécution

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Un certain nombre d'objectifs ont été tracés pour l'année 2009 et ce dans le but d'améliorer les performances de la société.

Parmi les objectifs poursuivis, on pourrait citer notamment :

- L'amélioration des performances commerciales et ce par :

- Offre commerciale ciblée et diversifiée ;
- Suivi et réactivité par rapport aux pratiques concurrentes ;
- La poursuite de la démarche développement dans le but de mettre sur le marché des nouveaux produits et l'amélioration des gammes possédés ;
- La continuation de la politique d'optimisation des niveaux de stockage

Au terme de l'année 2009, le chiffre d'affaires (hors taxes) projeté avoisinera le 27.520 MTND et ce en évolution de 13,5% par rapport à l'exercice 2008.

1.5 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Immobilisations acquises en leasing :

Dans le cadre d'homogénéisation du système comptable et fiscal, la loi de finances pour la gestion 2007 a abandonné l'ancien régime fiscal relative aux opérations de leasing prévu par l'article 15 de la loi 94-89; et elle a instauré un nouveau régime applicable à partir du 1er janvier 2008 afin de se conformer au principe de prééminence du fond sur la forme prévu par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises tunisiennes et en attendant la naissance de la norme comptable relative aux opérations de location financement qui a vue le jour en 2008 par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation du norme comptable n° 41 (NCT 41) relative aux contrats de location.

Le nouveau régime ainsi introduit ne s'applique qu'au titre des nouveaux contrats de leasing conclus à partir du premier janvier 2008.

En effet, à partir du 1er janvier 2008, et conformément à la NCT 41 :

- Les droits et obligations du contrat de location financement, sont pris en compte à l'actif et au passif pour un montant égal à la plus faible des deux valeurs suivantes :
 - Valeur vénale du bien loué ;
 - Valeur actualisée des paiements minimaux
- Ces immobilisations sont amorties sur la base de la durée du contrat sans que cette durée ne soit inférieure à une durée minimale fixée par décret.

2° / PARTICIPATIONS :

2.1 L'activité des sociétés du groupe SIAME :

Le pôle SIAME se compose des filiales suivantes :

| Sociétés | Pourcentage de Contrôle 2008 | Forme juridique | Activité principale |
|---------------------|------------------------------|-----------------|---|
| ELECTRICA | 99,998% | SARL | Distribution d'appareillage électrique |
| TANIT ALGER | 88,514% | Sté par action | Vente et installation des ascenseurs |
| CONTACT | 99,995% | SARL | Montage et assemblage de pièces techniques en plastique |
| TOUTALU | 94,000% | SA | Fonderie d'aluminium |
| SITEL | 66,407 % | SA | Entreprise de travaux publics d'électricité |
| SIAME INTERNATIONAL | 99,999% | SARL | Commerce international |

2.2 Les prises de participations et/ou les aliénations :

Les principales acquisitions au cours de l'exercice 2008 ont porté sur :

- des titres « GRANADA » pour un montant de 250 MTND soit 19.683 actions ;
- des titres « SAS MAYETEL » pour un montant de 29 MTND soit 1.600 actions ;
- des titres « SIAME INTERNATIONAL » pour un montant de 150 MTND soit 14.999 parts sociales ;
- des titres « TOUTALU » pour un montant de 421 MTND soit 40.000 actions.

Toutefois, la société a cédé sa participation dans le capital de la société « DECO » pour un montant de 920 MTND soit 1.600 parts sociales.

3° / ACTIONNARIAT :

3.1 Franchissement de seuil :

1/ DUBAI INVESTMENT GROUP LIMITED qui détenait 702 141 actions et droits de vote, soit 5,001% du capital de la SIAME, a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital en date du 21 janvier 2008. Cette opération a été matérialisée par la vente directement en bourse de 300 000 actions et droits de vote, soit 2,137% du capital de la société.

2/ En date du 30/01/2008, la Société Tunisienne d'Equipement – STEQ – détenant directement, indirectement et de concert 35,296% de la SIAME, a déclaré qu'il a franchi en hausse directement le seuil de 20% du capital et des droits de vote et détient désormais directement 20,097% du capital de la SIAME.

Ce franchissement résulte de l'acquisition sur le marché, le 31/12/2007, de 195 920 actions représentant 1,395% du capital détenues précédemment par sa filiale « la société AUTOTEK ».

3/ Mr BEN TANFOUS MOHAMED NEJIB, qui détenait 665 177 actions et droits de vote, soit 4,73% du capital de la SIAME, a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital en date du 28 janvier 2009, après l'achat directement en bourse de 44 400 actions et droits de vote, représentant 0,32% du capital de la société.

4/ AL MAL INVESTMENT COMPANY KSC a franchit à la baisse les seuils de 10 et 5% dans le capital de la SIAME, en date du 09 février 2009 après la cession de 1 882 910 actions et droits de vote représentant 13,41% du capital de la société.

5/ La société de promotion immobilière STE KOKET, qui détenait directement 0,04% et de concert 40,10% du capital de la SIAME, a franchi à la hausse directement les seuils de 5 et 10% et de concert le seuil 50% du capital en date du 09 février 2009, et ce après l'achat directement en bourse de 1 877 910 actions et droits de vote représentant 13,37% du capital.

6/ La société EXPRESS ASCENSEUR a franchi à la hausse le seuil de 5% dans le capital de la SIAME, après l'achat directement en bourse de 382 000 actions et droits de vote représentant 2,721 % du capital, en date du 29 avril 2009.

7/ La société PIMA a franchi à la hausse le seuil de 5% dans le capital de la SIAME, après l'achat directement en bourse de 392 303 actions et droits de vote représentant 2,794 % du capital, en date du 29 avril 2009.

8/ La société de promotion immobilière KOKET a franchi à la baisse successivement les seuils de 10 et 5% dans le capital de la SIAME après la cession en date du 29 avril 2009 de 1 877 910 actions et droits de vote, représentant 13,375 % du capital.

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)

« Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Le nu-propriétaire est valablement représentée par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration. »

3.3 Droit de vote de l'Assemblée Générale :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)

« Chaque Membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs Actionnaires représentant le dixième du capital social au moins. Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société. »

3.4 Aperçu sur le rachat et la revente des actions SIAME dans le cadre de l'opération de régulation du cours :

□ CADRE LEGAL ET AUTORISATIONS

- Article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier ;
- Articles 72 à 80 du Règlement du Conseil du Marché Financier.
- 26/06/2006 : Autorisation, par l'AGE (9^{ème} résolution), du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours ;

□ LIMITES DE L'INTERVENTION :

- Nombre total maximum d'actions à racheter : 140.400 actions (Valeur nominale 10 TND avant le split réalisé le 02/01/2008) soit 10% du capital tel qu'arrêté à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/06/2006 ;
- Durée de l'autorisation : 3 Ans (01/07/2006 → Date de tenue de l'Assemblée Générale qui aurait à statuer sur les comptes de l'exercice 2008) ;
- Financement du programme : Fonds propres dans la limite de 500 MTND;
- Fourchette d'intervention : tenant compte de l'opération de split
 - Prix maximum d'achat : 2,800 Dinars
 - Prix minimum de vente : 2,380 Dinars

□ SITUATION PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2008 :

| | | |
|-----------------------|---|------------------------|
| ▪ Quantité détenue | : | 201.635 Actions |
| ▪ Quantité achetée | : | 68.781 Actions |
| ▪ Quantité vendue | : | Néant |
| ▪ Coût total d'achat | : | 110.104 Dinars |
| ▪ Cours Moyen pondéré | : | 1,601 Dinars |

4° / ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Règles applicables à la nomination et à la représentation des membres du Conseil d'administration :

Extrait des Statuts de la Société (Article 14)

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus, pris parmi les actionnaires ou

des tiers non actionnaires, élus par l'Assemblée Générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration non actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1/3) du nombre total des Administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de la société.

S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au Conseil d'Administration et correspond à un emploi effectif.»

Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

« Lorsqu'une personne morale est nommée membre d'Administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci est tenue de pouvoir en même temps à son remplacement.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire Administrateur ou faisant partie de sa famille jusqu'au deuxième degré par une délégation spéciale si elle est possible. »

Règles applicables à la nomination de la Direction de la société

Extrait des Statuts de la Société (Article 21)

« Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la société, qui peut être administrateur.

Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat »

5° / STATISTIQUES DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHE BOURSIER COURANT 2008 :

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| □ <u>Cours d'Ouverture 2008</u> | 1,940 Dinars |
| □ <u>Cours de Clôture 2008</u> | 1,340 Dinars |
| □ <u>Plus Haut Cours 2008</u> | 2,040 Dinars |
| □ <u>Plus Bas Cours 2008</u> | 1,270 Dinars |
| □ <u>Cours Moyen 2008</u> | 1,735 Dinars |
| □ <u>Rendement en %</u> | -25,26 % |
| □ <u>Nombre d'échanges</u> | 4.868 Opérations |
| □ <u>Titres traités</u> | 4.004.447 Titres |
| □ <u>Capitaux traités</u> | 6.949.264 Dinars |
| □ <u>Capitalisation boursière</u> | 18.813.600 Dinars |

(Source : Site internet de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis - www.bvmt.com.tn)

6° / AFFECTATION DES RESULTAT :

6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Extrait des Statuts de la Société (Article 31)

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice, déterminé comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves statutaires

6.2 Le tableau de mouvement des capitaux propres :

| EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES | CAPITAL SOCIAL | RESERVE LEGALE | RESERVES STATUTAIRES | PRIMES D'EMISSION | RESERVES DE REEVALUATION | AUTRES CAPITAUX PROPRES | AVOIRS DES ACTIONN. | REPORT A NOUVEAU | RESULTAT | TOTAL DES CAPITAUX |
|--|-------------------|------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Solde au 31/12/2005 | 14 040 000 | 1 067 207 | 300 000 | 463 486 | 925 238 | 764 645 | 32 210 | 245 019 | 336 200 | 18 174 004 |
| Affectation du Résultat 2005 | | 29 061 | | | | | | 307 139 | -336 200 | |
| Dividende versé | | | | | | | | | | |
| Réserve pour fonds social et fonds de sold | | | | | | 5 596 | | | | |
| Subvention d'invest | | | | | | -14 344 | | | | |
| Autres compléments d'apport | | | | | | | | | | |
| Rachat d'action | | | | | | | -42 812 | | | |
| Bénéfice net de l'exercice 2006 | | | | | | | | | 3 027 496 | |
| Solde au 31/12/2006 | 14 040 000 | 1 096 268 | 300 000 | 463 486 | 925 238 | 755 897 | -10 602 | 552 158 | 3 027 496 | 21 149 941 |
| Affectation du Résultat 2006 | | 178 983 | | | | | | 2 848 513 | -3 027 496 | |
| Modifications comptables | | | | | | | | 370 016 | | |
| Dividende versé | | | | | | | | -1 895 400 | | |
| Réserve pour fonds social et fonds de sold | | | | | | 5 970 | | | | |
| Subvention d'invest | | | | | | -14 344 | | | | |
| Autres compléments d'apport | | | | | | | | | | |
| Dividendes sur actions détenues | | | | | | | -53 203 | | | |
| Rachat d'action | | | | | | | | 17 997 | | |
| Bénéfice net de l'exercice 2007 | | | | | | | -191 169 | | 1 400 197 | |
| Solde au 31/12/2007 | 14 040 000 | 1 275 251 | 300 000 | 463 486 | 925 238 | 747 523 | -254 973 | 1 893 285 | 1 400 197 | 20 790 004 |
| Affectation du Résultat 2007 | | 128 749 | | | | | | 1 271 448 | -1 400 197 | |
| Dividende versé | | | | | | | | -1 544 400 | | |
| Réserve pour fonds social et fonds de sold | | | | | | 4 821 | | | | |
| Subvention d'invest | | | | | | 105 084 | | | | |
| Autres compléments d'apport | | | | | | | | | | |
| Dividendes sur actions détenues | | | | | | | -10 334 | | | |
| Rachat d'actions | | | | | | | | 17 333 | | |
| Bénéfice net de l'exercice 2008 | | | | | | | -8 309 | | 680 485 | |
| Solde au 31/12/2008 | 14 040 000 | 1 404 000 | 300 000 | 463 486 | 925 238 | 857 428 | -273 616 | 1 637 665 | 680 485 | 20 034 685 |

7° / ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

7.1 Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacités ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

7.2 Environnement du contrôle interne :

L'implication de la direction générale de la « SIAME », membres du conseil d'administration, des responsables opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- domaines de responsabilités clairement établis ;
- principe de délégation et supervision ;
- séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;

- distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement ;
- contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...) ;
- matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants:

- sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- politique de fidélisation des collaborateurs,
- politique de responsabilisation et de motivation
- politique active de formation et d'évaluation des compétences

7.3 Description des activités et procédures de contrôle interne mises en places :

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

1. le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
2. le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants de chaque direction sont donc parties prenantes du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
3. le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôles des comptes du commissaire aux comptes).

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences Management de la qualité prévues par les normes ISO aux quelles la « SIAME est certifiée. Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédures détaillées...etc

7.4 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière :

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « SIAME » est tenue en interne avec support du logiciel « CIEL », une migration au logiciel « SAGE » est envisagé courant l'exercice 2009 afin d'assurer une meilleure sécurité des informations financières.

Une situation intermédiaire (au 30 Juin de chaque année) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Le Commissaire aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent des recommandations à l'intention de la Direction Générale. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.